



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

Délibération n°03-10-22-1

OBJET : Compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 14 JUIN 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le TROIS OCTOBRE, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 SEPTEMBRE 2022, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente de Neuvic, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	18	1	0	18	0	1

PRÉSENTS : Dominique MIERMONT, Pascal RONCERAY, Céline CONDAMINAT, Delphine LAMOTHE, Pierre BERTRANDY, Philippe BETOULE, Nathalie BUGEAT, Rosa-Line GOURRAUD, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Catherine LARTIGAUT, Thierry MURAT, Sylvain NOËL, Danielle PRADEL, Lucie REYMOND BUYCK, Jean-Marc BOULEAU, Guillaume REPEZZA et Franck SOMPAYRAC.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Fanny CHASSAGNARD a donné procuration à Mme Céline CONDAMINAT.

ABSENTE NON REPRÉSENTÉE : Mme Rosa-Line GOURRAUD, absente à partir de 21H20, soit après le vote de la délibération N° 11. N'a donc pas participé au vote à partir de la délibération N° 12.

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme Céline CONDAMINAT.

Madame la Maire propose le compte-rendu et le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 14 juin 2022, sous couvert de madame Lucie REYMOND BUYCK, secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, à la majorité – Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO s'abstient car absente lors du dernier conseil.

- **APPROUVE** le compte-rendu de l'assemblée du 14 juin 2022.
- **APPROUVE** le procès-verbal de l'assemblée du 14 juin 2022.
- **AUTORISE** Madame la Maire à appliquer les décisions prises lors dudit Conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.



Madame la Maire,
Dominique MIERMONT